



Section de Conflans - Andrésy - Chanteloup - Maurecourt
Maison de quartier de Fin d'Oise
25 Avenue Gallieni - 78700 Conflans Sainte-Honorine
☎ 06 76 98 91 02
ldhconflans@ldh-france.org

Le 13 mai 2019

A
Monsieur Le Préfet des Yvelines
Monsieur le Maire de Conflans Ste Honorine

Monsieur Le Préfet,
Monsieur le Maire,

Nous sommes témoins sur le territoire de la présence de nombreuses personnes en grandes difficultés sanitaire et sociale.

L'article 25 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme déclare que :

« Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires... »

La DUDH est citée en préambule de notre constitution et cet article 25 est repris et est mis en application dans le code de la santé publique.

Arrivent sur notre territoire de la Confluence un nombre important de personnes en grandes difficultés sanitaires et sociales. De nombreuses associations tentent bénévolement de rendre un minimum de dignité à ces personnes et se substituent aux missions régaliennes de l'Etat.

Vous êtes Monsieur le Maire le représentant de notre commune, et vous Monsieur le Préfet vous êtes le garant et l'acteur principal de la mise en application de la loi.

Selon le Défenseur des droits, « L'Etat ne saurait opposer le manque de moyen à un droit fondamental car alors il y va de l'existence même de l'état de droit et de la république » dont vous êtes les garants.

Nous vous demandons donc de bien vouloir nous informer des modalités concrètes et pérennes des actions que vous comptez mettre en place immédiatement en application de la loi.

Dans cette attente, cette demande vous sera adressée régulièrement, elle pourra également être communiquée aux médias locaux et mis à l'affichage dans la commune. Nous nous engageons alors à ce que vos réponses soient également communiquées aux médias et affichées.

Nous vous prions, Monsieur le Préfet et Monsieur le Maire, d'accepter l'expression de nos sentiments citoyens et républicains.

Michelle Béharel,
Présidente de la section locale LDH